



Préfecture de Seine-Maritime

Commune d'AUMALE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2007-231	du	28 décembre 2007	
--	----	----------	----	------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t				oui		non	<input checked="" type="checkbox"/>
prescrit	date	31 août 2007	aléa				
abrogé	date	29 octobre 2012	aléa				

Les documents de référence sont :

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n				oui		non	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--	--	--	-----	--	-----	-------------------------------------

4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe technologique pour le risque industriel

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité	zone Ia	zone Ib	zone II	zone III	zone IV
--	---------	---------	---------	----------	--------------------

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

7. Description des phénomènes de risques technologiques